



<b>INTITULE DU POSTE :</b> Professeur de français langue de scolarisation en dispositif UPE2A lycée	<b>CATEGORIE :</b> Enseignant ou enseignante second degré Poste ouvert aux contractuels : OUI
<b>INTITULE DU RECRUTEUR :</b> Rectorat de l'académie de Versailles	<b>ORGANISME DE RATTACHEMENT :</b> Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports
<b>DOMAINE FONCTIONNEL :</b> Enseignement	<b>EMPLOI TYPE*</b> *REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
<b>DATE DE DISPONIBILITE :</b> avril 2023	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :</b> Val d'Oise (95), Essonne (91), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92)
<b>DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR :</b> L'Académie de Versailles regroupe 4 départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près de 1 100 000 élèves dans les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés, soit 9% des effectifs scolarisés en France, l'académie de Versailles accueille et gère près de 90 000 agents.	

**ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :**

Liaisons hiérarchiques : Directeur académique des services de l'éducation nationale et Responsable académique du CASNAV

Liaisons fonctionnelles : Mission placée sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement et celle du responsable académique du CASNAV de Versailles.

**DESCRIPTION DU POSTE :**

L'Académie de Versailles recrute des enseignants contractuels pour exercer en lycée. Ils sont chargés de :

- Enseigner le français comme Langue Seconde au sein de l'UPE2A : proposer, en lien avec la classe d'inclusion, un projet individuel pour chaque élève, qu'il ait été ou non scolarisé dans le pays d'origine ; évaluer régulièrement les progrès de l'élève en s'appuyant sur le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et les compétences du socle commun de compétences et de connaissances.
- Coordonner le dispositif UPE2A : travailler en collaboration avec les équipes enseignantes et organiser la transmission d'informations entre l'UPE2A et les classes ordinaires (par exemple réalisation des emplois du temps); rencontrer régulièrement les familles et/ou les tuteurs et partenaires.

Leurs missions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=61536](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536)

#### **COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES**

- Savoir : connaissance du système éducatif et des problématiques liées à l'accueil et à la scolarisation des élèves allophones
- Savoir-faire : être capable de construire des projets individualisés, et si possible une progression didactique
- Savoir-être :
  - ✓ Bienveillance, disponibilité, flexibilité, mobilité
  - ✓ Sens de l'organisation et de la rigueur
  - ✓ Ouverture à l'autre et goût pour l'interculturalité
  - ✓ Qualités relationnelles et aptitude à travailler en équipe
  - ✓ Dynamisme, volonté de développement professionnel.

#### **ACCOMPAGNEMENT, FORMATION, PERSPECTIVES**

- Un accompagnement en début de contrat par un tuteur expérimenté et un suivi régulier
- Une aide à distance et des ressources pédagogiques à disposition
- Un parcours de formation en didactique du français langue de scolarisation et le cas échéant une aide à la préparation du CAPES.

#### **POUR POSTULER**

- Être titulaire au minimum d'une licence
- Avoir une expérience d'enseignement ou à défaut un bagage solide en didactique des langues
- Avoir un casier judiciaire vierge

#### **MODALITES**

Rémunération brute mensuelle

Licence : 2 093,17 €

Master 1 : 2 195,02 €

Master 2 : 2 301,72 €

Doctorat : 2 408,42 €

#### **DUREE**

Année scolaire à partir d'avril 2023 (contrat jusqu'au 31 août 2023, susceptible d'être renouvelé)

Postes correspondant à des emplois temps plein (18h d'enseignement)

#### **PERSONNES A CONTACTER**

Envoyer CV, lettre de motivation, copie de la carte d'identité (ou passeport) et copie du diplôme le plus élevé à : [ce.casnav@ac-versailles.fr](mailto:ce.casnav@ac-versailles.fr)

Pour les candidats hors UE, un titre de séjour en cours de validité et autorisant à travailler est également à transmettre.

NB : Les emplois proposés étant à temps plein, les candidatures comportant une autorisation de travail à titre accessoire ne pourront pas être retenues.